

CENTRE DE FORMATION

Réflexologie
MÉTHODE MIREILLE MEUNIER

LIVRET D'ACCUEIL

Label Qualité QUALIFORMAPRO n°MM201812



Année 2019-20

Bienvenue !

Afin de faciliter votre séjour, vous trouverez dans ce document une première partie présentant le Centre de formation et une seconde partie concernant votre venue.

SOMMAIRE

Engagement du CENTRE DE FORMATION MIREILLE MEUNIER

Respect des exigences réglementaires.....	3
Axes d'orientation de l'organisation.....	3
Leitmotiv : satisfaction et réussite.....	3

Présentation du Centre de formation

Carte d'identité.....	4
Des références dans le métier.....	4
Parcours de la responsable de formation.....	4
L'équipe pédagogique du Centre de formation.....	5
Publications.....	6
Comité de Perfectionnement	6
Comité de Recherche.....	6
Comité de Communication.....	6
Annuaire.....	7

Organisation des formations

Le calendrier des formations.....	8
Modalités pratiques et pédagogiques.....	8
Equipped des salles.....	9
Logiciel et ressources documentaires.....	9
Supports de cours.....	9
Connaissances en anatomie et physiologie.....	10
Vidéos de révision.....	10
Frais de formation et accompagnement à une demande de financement	10
Professionalisme des formateurs, réactivité et disponibilité	10
Enquête de satisfaction.....	11
Suivi des anciens	11

Organisation de la certification

Voies d'accès à la certification	12
Conditions d'accès à la certification.....	12
Compétences attestées et validation des compétences.....	12
Composition et mission du jury.....	12
Proclamation des résultats et délivrance du titre	13
Validation partielle et conditions de rattrapage	13

Installation professionnelle

Accompagnement individuel à l'installation professionnelle	13
Ressources de communication	13
Accompagnement en suivis réflexologiques	13

Votre venue à la formation

Se rendre au lieu de formation	14
Accueil des stagiaires	14
Espace formation	14
Restauration et hébergement	15
Horaires de la formation et pauses	15
Services de proximité	16
Sécurité	16

Règlement intérieur	16
----------------------------------	-----------

ENGAGEMENT DU CENTRE DE FORMATION MIREILLE MEUNIER

Le Centre de formation Mireille Meunier a pour mission de fournir les meilleures compétences requises pour exercer le métier de Réflexologue.

Nos efforts se construisent dans le respect des exigences réglementaires :

- Garantir la qualité de nos formations selon les réformes de l'Etat
- Maintenir l'efficacité de notre organisation
- Assurer l'amélioration du métier par des formations continues
- S'adapter à l'évolution du métier et aux besoins de la société
- Améliorer en permanence la satisfaction de nos stagiaires et les performances de nos formations

Pour cela notre organisation est orientée selon les axes suivants :

- Performance Formation
- Performance Certification
- Performance Installation professionnelle

Satisfaction et réussite sont nos leitmotifs :

- Des installations pédagogiques et des matériels adaptés au type de formation
- Une évaluation systématique des stagiaires
- Une enquête de satisfaction pour chaque formation
- Des actions correctives pour chaque observation du stagiaire

L'utilité de notre métier est de plus en plus reconnue et je m'engage à fournir toutes les ressources nécessaires à son évolution et à l'amélioration des connaissances.

La Réflexologie d'après l'énergétique chinoise aborde la personne dans sa globalité, et l'accompagne vers un mieux-être corporel, énergétique et émotionnel. L'équilibre est un ingrédient indispensable à la santé et à l'épanouissement. Les personnes ainsi rééquilibrées trouvent bien souvent un quotidien amélioré et accèdent à leurs ressources, et ceci dans des situations propres à chacune d'elles : au bureau, en post-opératoire, sous traitement médical, en institution, etc.

Avec le plaisir de partager la réflexologie avec vous,



PRÉSENTATION DU CENTRE DE FORMATION

Le Centre de Formation Mireille Meunier préparant à la délivrance du titre enregistré est certifié par la Commission Nationale des Certifications Nationales (CNCP) pour former au métier de Réflexologue, titre professionnel reconnu par l'Etat au niveau II (équivalent au niveau licence Bac +3 ou 4) (JO de la République Française du 21 Avril 2017, titre RNCP n°28179).

Carte d'identité

Siège social (adresse postale) : Centre de formation Mireille Meunier, 15 rue Galilée 38160 Saint Marcellin

Site internet : www.reflexologie.fr

E-mail : contact@reflexologie.fr

Direction : Mireille MEUNIER

N° de siret : 75392082600025

Enregistré en tant qu'organisme de formation n° 84380624938

Code APE 8559A

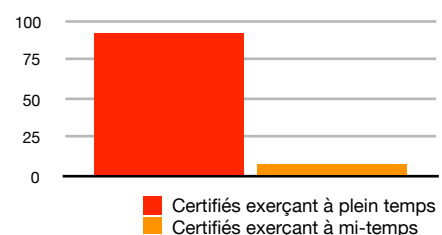
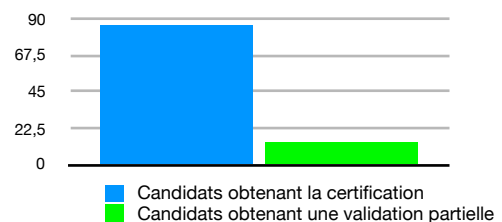
Des références dans le métier

- Label Qualité QUALIFORMAPRO n°MM201812
- DATADOCK : Le Centre de formation est validé label qualité n°0026716
- Pôle Emploi : Le Centre de formation a obtenu une attestation de conformité de la part de Pôle Emploi
- ANOTEA, plateforme lancée par Pôle Emploi sur la qualité des formations, a pour note « très satisfait »
- CARIF-OREF (PRAO) : Les formations sont référencées par le CARIF-OREF (PRAO)
- ASCA : Les formations du Centre Mireille Meunier sont agréées par la Fondation Suisse pour les Médecines Complémentaires (ASCA) dans le cadre de l'école «Réflexe Santé».
- Membre d'honneur du journal de réflexologie Suisse « Le Point Réflexe » élaboré par Isabelle Moinon.
- FEBEREF : Mireille a animé le congrès annuel de la Fédération Belge des Réflexologues en 2016.



Indicateurs de performance

- 100 % d'assiduité aux formations
- 88 % de réussite par voie de formation
- 83 % de réussite par voie de VAE
- 100 % des candidats exercent le métier de Réflexologue
- 92 % l'exercent à plein temps





Parcours de la responsable de formation

Mireille Meunier est née à Munich et étudie la médecine naturelle, option psychologie, en Allemagne. Après 4 années d'études, elle obtient le diplôme d'Etat de «Heilpraktiker». Elle exerce dans son cabinet et enseigne dans différentes écoles à Berlin. Installée en France depuis 1993, elle donne des consultations et propose des formations en France et à l'étranger. Elle est à l'origine de la Fédération Française des Réflexologues dont elle a assuré la présidence de 1998 à 2000. Diplômée en médiation par l'institut de Psychologie de l'université Lumière Lyon 2 et formée à la pédagogie Montessori, elle place chacun et chacune au coeur de son expérience afin d'être acteur et auteur de ses apprentissages.

L'équipe pédagogique du Centre de formation



Vincent DAUTRY

Après des études de linguistique et d'anglais aux universités de Londres et Paris, Vincent Dautry travaille comme formateur en langue puis s'intéresse dès 2000 aux thématiques de l'écologie et de la santé. Il crée alors un magasin de produits biologiques en 2002 et le gère pendant 9 ans. Il s'oriente plus spécifiquement sur la santé et suit une formation en naturopathie. Il décide ensuite d'approfondir ses compétences et se forme en Réflexologie selon l'énergétique chinoise. Il est installé en cabinet à Romans-sur-Isère (Drôme) depuis 2015 et intervient également dans un dispensaire de soins naturels.

Nathalie THOULY

Nathalie Thouly a fait des études de droit. Elle intervient dans une entreprise spécialisée dans le recrutement, puis une société juridique spécialisée dans le conseil aux élus, où elle est chef de projet, formatrice, coordinatrice d'équipes, auteure et co-auteure de plusieurs ouvrages et articles. Après 15 ans d'activité, elle donne la priorité à sa deuxième passion : les soins complémentaires. Elle étudie notamment la réflexologie, l'ostéopathie crânio-sacrée énergétique, l'aromathérapie ainsi que la phytothérapie. Installée depuis 2014, elle exerce en cabinet pluridisciplinaire et auprès de la Ligue contre le cancer du Puy-de-Dôme.



Jézabel GOUGEON

Diplômée universitaire en sciences de la vie et en aménagement du territoire, Jézabel Gougeon a travaillé une dizaine d'années en tant que chef de projets pluridisciplinaires. Elle s'est ensuite formée en réflexologie plantaire auprès de Jacqueline Labrosse, Mireille Meunier, Madeleine Turgeon et Tony Porter, en réflexologie faciale auprès du Professeur Bui Quoc Chau, a suivi la chaire de naturopathie de la Faculté Libre de Médecines Naturelles et d'Ethnomédecine (Dr JP Willem) et a été formée en auriculothérapie au GLEM (Dr Nogier). Depuis 2011, elle exerce en tant que Réflexologue en cabinet et intervient en entreprises.



Dominique NARDIN-GRAVIER

Infirmière et Réflexologue Suisse, Dominique Nardin-Gravier travaille au Service des Urgences, à la Croix Rouge Internationale, à la gestion des situations d'urgences à domicile (SOS Infirmière). De 1994 à 2005, elle intervient en tant que Réflexologue aux Hôpitaux Universitaires de Genève dans le cadre de suivi de personnes souffrant de syndromes post-traumatiques. Installée en France depuis 2005, elle propose des séjours réparateurs pour personnes en fin de traitement du cancer en collaboration avec l'association « Passage en Vercors », ainsi que des séjours « Jeûnes », dans lesquels la réflexologie prend une grande place.

Michel DHELIN

Concepteur de logiciels paramédicaux (DL1 www.dl1.fr), créateur du Grand Annuaire des Réflexologues (www.reflexologue.info), éditeur de "La Lettre du Réflexologue », Michel Dhélin sera votre conseiller informatique et logiciel. Il a exercé en tant que consultant en formation dans les fonctions commerciales chez L'OREAL et LVMH, puis créé et dirigé le Centre de Formation LAFLACHERIE (groupe LVMH) puis MDFormation.



Publications

Mireille Meunier publie aux éditions Trédaniel :

- en 1995 Le livre de la Réflexologie Plantaire,
- en 2006 le Manuel approfondi de Réflexologie Plantaire,
- en 2007 L'énergétique chinoise appliquée à la Réflexologie Plantaire,
- en 2014 le Coffret de Réflexologie Pratique,
- en 2016 le Coffret d'anatomie et de physiologie.

Elle fait partie du comité de rédaction de la « Lettre du Réflexologue » (<https://www.reflexologue.info>)

Comité de Perfectionnement

Les membres de Comité de Perfectionnement assistent et conseillent les équipes pédagogiques sur l'évolution du métier de Réflexologue, en permettant une mise à jour des cours et des différents programmes d'enseignement. Le Comité évalue les progrès du Centre de formation et maintient la qualité de l'enseignement en réflexologie. Il est composé de 8 à 10 professionnels en activité, qui sont en lien direct ou indirect avec le métier de Réflexologue.

Comité de Recherche

Le Comité de recherche est un groupe de réflexologues ayant une approche transdisciplinaire sur les bénéfices et les risques en réflexologie. Les membres traduisent les recherches faites dans le monde concernant la pratique réflexologique : www.recherche-reflexologie.org



Comité de Communication

Le Centre de Formation Mireille Meunier oeuvre avec ses anciens élèves pour favoriser le lancement de l'activité professionnelle et pour communiquer avec les institutions et les entreprises au sujet de la réflexologie et de ses champs d'action.

Annuaire

Un annuaire permet au public de trouver un Réflexologue parmi les anciens élèves. La recherche s'effectue par département ou par nom. Une carte permet de trouver le praticien au plus près de la localité voulue.

<https://www.reflexologie.fr/annuaire/>



Réflexologie
MÉTHODE MIREILLE MEUNIER
selon l'énergétique chinoise



ORGANISATION DES FORMATIONS



Le calendrier des formations

Les formations initiales et les formations continues sont présentées sur le site : www.reflexologie.fr. Le programme détaillé et le dossier de candidature de chacune des formations sont téléchargeables à la suite de la présentation de chacune d'elles. Le candidat envoie son dossier de candidature par mail.

Modalités d'inscription et Commission d'Etude au Projet Professionnel (CEPP)

Préalablement à l'inscription, la direction tient à valider le projet professionnel que le candidat compte mettre en oeuvre à l'issue de la formation. La « Commission d'Etude du Projet Professionnel » (CEPP), composée de membres de l'équipe pédagogique et de la direction, établit un bilan de positionnement avant formation.

Pour la formation de base, l'inscription se déroule en 4 étapes :

1. Dossier de candidature

Le dossier de candidature permet de valider les prérequis à la formation (niveau BAC ou 3 ans d'expérience dans le milieu du bien-être) et les motivations. Si l'avis est favorable, il permet de présenter le projet professionnel (étape 2).

2. Validation du projet professionnel

Un dossier de 12 pages, contenant de nombreux conseils, est envoyé au candidat pour l'aider à préparer son projet professionnel. S'il le souhaite, il peut bénéficier d'un entretien téléphonique de 30 minutes pour clarifier certains points (coût 30,-€).

Le candidat remet la présentation de son projet professionnel à la « Commission d'Etude du Projet Professionnel » (CEPP), composée de membres de l'équipe pédagogique et de la direction, qui délibérera sur la précision, la clarté et le réalisme du projet. Dans le cas d'un avis favorable, le candidat passe à l'étape 3.



3. Demande de financement

Le candidat reçoit un devis pour une demande de financement qu'il transmet à l'organisme dont il dépend, accompagné du projet professionnel et de la présentation du Centre de formation.

4. Admission à la formation

S'il obtient un financement, une convention de formation est conclue selon les modalités définies par l'OPCA.

Les personnes n'obtenant pas de financement pourront participer à la formation à titre individuel, dans la limite des places disponibles. Elles seront prévenues trois mois avant le début de la formation. Dans ce cas un contrat de formation est éditée, mettant en parallèle les objectifs de formation, les modalités pédagogiques, les moyens d'encadrement et les modalités d'évaluation concernées.

Quelques semaines avant la formation, le stagiaire reçoit une convocation accompagnée du livret d'accueil, dans lequel il trouve toutes les informations relatives à la formation, et notamment les modalités pratiques.

Personnalisation

Le stagiaire qui peut justifier avoir acquis une partie des compétences nécessaires à l'obtention du titre de Réflexologue, soit par validation des études supérieures (VES décret 2002-529), soit par validation des acquis de l'expérience (VAE article L6411-1) est dispensé des séquences pédagogiques concernées.

Modalités pédagogiques

Pour toutes les formations, un classeur est remis à chaque stagiaire dans lequel se trouve le support présenté par le formateur, ainsi que dans certains cas, des documents «trame» constituant une aide supplémentaire à l'atteinte des objectifs de formation. Les formations sont constituées de sessions théoriques et pratiques en alternance, de séances de travail individuel d'application des connaissances et accompagnées de travaux pratiques. Pour chaque session, un quiz à l'oral est réalisé afin de tester les stagiaires sur l'acquisition des connaissances. Régulièrement, le stagiaire remet un travail écrit concernant un suivi de 5 séances réflexologique afin que le formateur puisse valider l'intégration des connaissances vues en formation.

Equipped des salles

La salle de formation, d'une superficie de 90 m2 ou de 150 M2 selon les groupes, dispose d'un éclairage naturel. Elle contient un espace dédié au cours magistral comprenant des tables, des chaises, un rétroprojecteur ou un vidéoprojecteur avec écran de projection.



L'espace de mise en pratique est équipé d'une caméra reliée à un vidéoprojecteur avec écran de projection ce qui permet de projeter en grand format les mouvements. Il est aménagé avec des tapis, des transats, des coussins et des couvertures. Des toilettes aux normes handicapés ainsi que des lavabos sont situés à proximité de la salle de formation.



Logiciel

Développé par DL'1, le logiciel ReflexoPRO est le fruit d'une collaboration étroite avec des réflexologues recherchant un moyen actuel et professionnel de se doter d'un outil performant permettant de renforcer la qualité des soins prodigués.

Ressources documentaires

Un espace documentaire est à la disposition des stagiaires dans la salle de formation. Sont consultables : différentes revues en lien avec la réflexologie, des livres de réflexologie, des ouvrages d'anatomie et de physiologie, etc.



Supports de cours

Un classeur ainsi que des supports de cours sont remis à chaque stagiaire. Les supports de cours sont distribués au fur et à mesure des cours.



Connaissances en anatomie et physiologie

Le coffret d'anatomie contient les fiches résumant les connaissances requises pour l'exercice de la réflexologie.

Sur youtube, « Au coeur des organes » de l'Inserm offre une synthèse auditive et visuelle intéressante.

Vidéos de révision

Des vidéos de révisions sont à la disposition des stagiaires qui participent à la formation de base sur l'espace membre du site www.reflexologie.fr.



Frais de formation

Les frais de formation sont échelonnés sur la durée de la formation (exonérée de TVA — Art. 261.4.4 a du CGI). Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Résiliation d'une formation en cours

En cas de cessation anticipée de la formation à l'initiative du stagiaire, le Centre de Formation Mireille Meunier conserve les sommes dues pour la totalité du cycle en cours. En cas de force majeure reconnue, la formation est résiliée et seules les prestations effectivement dispensées sont dues par le stagiaire au prorata temporis.

En cas de cessation de la formation du fait du Centre de Formation Mireille Meunier pour un motif de force majeure, si un aménagement n'est pas possible pour la poursuite de la formation, le stagiaire sera remboursé au prorata temporis des prestations effectuées.

Le Centre de formation se réserve le droit de résilier une formation en cours sans avoir à en justifier le motif. Dans ce cas, l'intégralité du coût pédagogique sera remboursée. Dans le cas où le Centre de formation était amené à devoir résilier un contrat de formation pour un motif justifié, seules les sommes des stages non effectués seraient remboursées.

Professionnalisme des formateurs

Les formations sont dispensées par des professionnels en activité et expérimentés. La répartition pédagogique est de 50 % d'apports théoriques et 50% de mise en pratique. La participation active et l'expérimentation des participants est privilégiée. Les apports méthodologiques sont illustrés d'exemples et montrés par petites séquences. Chaque cours est suivi d'une mise en situation professionnelle afin d'intégrer le programme étudié.

Les formateurs sont joignables par mail pour toute question à propos d'un suivi réflexologique. La demande doit être formulée de manière courte, soit 4 à 5 phrases maximum. La réponse est envoyée dans les 1 à 5 jours qui suivent la demande.

Enquête de satisfaction

Il est demandé à chacun des stagiaires de compléter un questionnaire d'évaluation de la formation, comportant des items sur la qualité du contenu, sur la forme de la formation, la qualité pédagogique des formateurs, et sur les points éventuels à améliorer.

Suivi des anciens

Le Centre de formation propose un échange à distance, dans la salle de réunion virtuelle, environ 6 mois après la fin de la formation, afin de faire un bilan oral : mise en œuvre des acquis, difficultés éventuelles rencontrées...

Un questionnaire « suivi des anciens » est envoyé aux stagiaires tous les 2 à 3 ans pour avoir des retours sur leur installation professionnelle suite à la formation.





ORGANISATION DE LA CERTIFICATION

Le titre de Réflexologue atteste que les titulaires ont acquis les compétences qui leur permettent de pratiquer ce métier. Le titre est défini par un référentiel qui décrit les blocs de compétences et les modalités d'évaluation.

Voies d'accès à la certification

La certification s'obtient via la formation ou à travers la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Conditions d'accès à la certification

• A l'issue de la formation :

Le candidat doit avoir mûri son projet professionnel et justifier d'une installation professionnelle de 6 mois.

• Par VAE :

Le candidat doit justifier exercer le métier depuis au moins 1 an.

Conditions d'accès à la certification

Un dossier de candidature RNCP est à remplir et renvoyer par voie dématérialisée au centre de formation.

Compétences attestées

Le réflexologue doit être capable de :

- Bloc 1 : Analyser des besoins et des motifs de consultations en réflexologie d'un ou d'une consultant(e), valider la prise en charge réflexologique
- Bloc 2 : Réaliser le bilan réflexologique, élaborer un plan thérapeutique en définissant des protocoles adaptés au rétablissement des déséquilibres
- Bloc 3 : Individualiser le soin réflexologique pour un accompagnement global, rétablir des équilibres énergétiques et assurer le suivi de consultant(e)s
- Bloc 4 : Promouvoir la réflexologie, animer des conférences en réflexologie, diriger des ateliers en réflexologie
- Bloc 5 : Gérer et développer une activité professionnelle de réflexologue, analyser sa pratique et progresser dans la mise en œuvre de protocoles de stimulation de zones réflexes

Validation des compétences

La validation des compétences du Bloc 1, 2 et 3 s'effectue par une mise en situation professionnelle et par la présentation d'un mémoire concernant un ou des suivis de personnes en réflexologie.

La validation des compétences du Bloc 4 et 5 s'effectue par la présentation de l'activité professionnelle, à travers un dossier à remplir et un diaporama mettant en évidence l'identité professionnelle, les différentes démarches commerciales, l'intensité de la pratique professionnelle, etc.

Composition et mission du jury

Les évaluations se déroulent devant un jury de 5 personnes, de professions médicales, para-médicales ou autres, extérieurs au Centre de Formation Mireille Meunier et n'intervenant pas dans les formations proposées.

Proclamation des résultats et délivrance du titre

La proclamation des résultats définitifs intervient si possible dès l'établissement du procès-verbal à la fin de la délibération du jury. Le Centre de Formation Mireille Meunier délivre les titres selon la délibération du jury et à partir des procès-verbaux transmis par son président.

Validation partielle et conditions de rattrapage

Selon les motifs de refus de la certification, des solutions sont envisagées afin que le candidat puisse se représenter ultérieurement. Si certaines compétences sont défailtantes, le candidat est invité à suivre la formation qui correspond à l'enseignement de ces compétences. Si le projet professionnel n'est pas suffisamment solide, il est invité à le modifier avant de se représenter. Le candidat a la possibilité de représenter un dossier de validation des compétences manquantes au jury dans un délai maximum de 5 ans à compter de la date de notification de la décision du jury.

INSTALLATION PROFESSIONNELLE

Accompagnement individuel à l'installation professionnelle

Le démarrage d'une activité professionnelle, en libérale, exige un certain savoir-faire, une méthodologie, une organisation, ainsi que des compétences de présentation et de communication. Nous proposons un accompagnement durant l'implantation professionnelle par une personne expérimentée afin de s'assurer que les efforts déployés mènent au résultat attendu.

Ressources de communication

Pour faciliter la communication, des dépliants préconçus et une mallette contenant des outils de présentation, d'animation et de conférence sont accessibles aux stagiaires formés à notre méthode et ayant obtenu la certification RNCP. Les stagiaires sont ainsi armés, aussi bien en terme de savoirs que d'outils concrets, pour développer leur activité avec succès.



Accompagnement en suivis réflexologiques

Prendre soin de personnes en situation de stress, de souffrances, comme vous le faisons en réflexologie d'après l'énergétique chinoise, peut soulever des questions et des difficultés pour soi-même. Il est parfois nécessaire de clarifier certains points, de s'assurer n'avoir pas omis un aspect. Mireille Meunier propose un accompagnement individualisé ou par petits groupes, à distance, via sa salle de réunion virtuelle.

VOTRE VENUE À LA FORMATION

La formation est organisée en résidentiel, à la Maison d'Accueil et de Formation l'Arche, 34 la Basse Cour, 38160 Saint Antoine l'Abbaye.

Pour en savoir plus sur le lieu de formation et d'hébergement : <http://www.arche-de-st-antoine.com/>

Se rendre au lieu de formation

- Par la route : Lyon (90mn), Valence (50 mn), Grenoble (60 mn) en venant du Sud, prendre Valence-sud, Romans, Saint-Marcellin. en venant du Nord, direction autoroute Lyon-est, puis Vaulx-en-Velin, St-Priest, St-Jean-de-Bournay, la Côte-St-André, Roybon. Dans le village se garer au parking indiqué sur la carte. L'entrée de la Maison d'Accueil se situe en face du Musée.
- Par le chemin de fer: Gare de Saint-Marcellin (Isère). Merci de prévenir en avance pour que nous puissions aller vous chercher à la gare de Saint-Marcellin. Navette à : 9h . 12h . 15h15 . 18h.

<http://www.arche-de-st-antoine.com/comment-arriver/>



Accueil des stagiaires

L'accueil se déroule entre 16 et 18 heures, ce sera le moment de prendre connaissance des lieux et de votre chambre.

Espace formation

L'espace formation est situé au rez-de-chaussée.

En bas de l'escalier, tournez à gauche, la salle se trouve au fond du couloir à droite, juste avant le jardin.

Nous nous retrouvons la première fois à 18h00 pour faire connaissance. Aux sessions suivantes, nous nous retrouvons directement pour le repas à 19h00, puis à 20h00 dans la salle de formation.

Restauration

La nourriture est végétarienne et se présente sous forme d'un buffet à volonté.

Des repas spéciaux (sans gluten, sans laitages, etc) sont confectionnés sur demande.

Les petits-déjeuners sont servis entre 7h30 et 9h00.

Le repas de midi est à 12h30 et le repas du soir à 19h00. Merci d'être à l'heure pour le repas de midi et du soir car les menus sont présentés. Ainsi, vous savez ce que vous allez mettre dans vos assiettes !



Hébergement

Vous choisissez votre type de chambre à travers le lien suivant :

<https://form.jotformeu.com/80444099184361>

Vous avez la possibilité de choisir des chambres individuelles ou à deux ou trois lits (tout sera mis en oeuvre pour répondre à votre choix de type de chambre, dans le cas contraire vous serez contacté rapidement) avec deux niveaux de confort possibles.

Tarifs de l'hébergement en pension complète

Vous trouverez les tarifs ici : <http://www.arche-de-st-antoine.com/sejours-et-formations/tarifs/>

Horaires de la formation

La formation se déroule selon les horaires suivants, sauf avis contraire :

Jour de semaine		Matinée	Après-midi	Soirée	Total
Mercredi				20h00 - 22h00	2h
Jeudi		9h00 - 12h30	14h00 - 18h30		8h
Vendredi		9h00 - 12h30	14h00 - 18h30	20h00 - 22h00	10h
Samedi		9h00 - 12h30	14h00 - 18h30		8h
Dimanche		9h00 - 12h30	13h30 - 16h00		6h
	TOTAL	14h	16h	4h	34h

Pauses

Thé, café, chocolat, tisanes sont à la disposition gratuites des stagiaires. Des sablés ou des croquants aux noix sont à la vente pour les petits-creux.

Services de proximité

- Pharmacie : Grande Rue, 38160 Saint Antoine l'Abbaye
- Supérette : Rue du Commandant Hector Garaud, 38160 Saint-Antoine-l'Abbaye
- Médecin généraliste : Dr Veux Cyrille, 230 Rue Des Terreaux, 38160 St Antoine L Abbaye, 04 76 36 19 14
- Urgences : Centre hospitalier Saint Marcellin, Avenue Félix Faure, 38160 Saint Marcellin, 04 76 64 90 90
- Office du tourisme : Place Ferdinand Gilibert, 38160 Saint-Antoine-l'Abbaye, 04 76 38 53 85

Sécurité

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes de sécurité en vigueur et les consignes données par le formateur. Des règles de sécurité et de vie nécessaires au bon déroulement des formations sont précisées dans le règlement intérieur à la fin de ce document. En cas de difficultés, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre formateur.

REGLEMENT INTERIEUR

Nous vous souhaitons la bienvenue à notre formation et nous espérons qu'elle vous apportera satisfaction. Afin que la formation se déroule pour le confort de chacun et chacune, nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte le règlement intérieur.

Article 1

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 2

Toute personne en stage doit respecter le présent règlement pour toutes les questions relatives à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline.

Article 3

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de stage, ainsi qu'en matière d'hygiène.

Article 4 :

Tout agissement considéré comme fautif par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance :

- avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- blâme,
- exclusion définitive de la formation.

Article 5 :

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

Article 6 :

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée est un avertissement ou une sanction de même nature qui n'a pas d'incidence immédiate ou non sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Article 7 :

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire, dont on recueille les explications.

Article 8 :

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la Commission de discipline. Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Article 9 :

Lorsque un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et mis en mesure d'être entendu par la commission de discipline.

Article 10 :

Le directeur de l'organisme de formation informe l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 11

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires.

Article 12

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au formateur du Centre Mireille Meunier.

Conformément à l'article R 6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve dans les locaux ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

Article 13

Le Centre de formation Mireille Meunier décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation mis à la disposition des stagiaires (salle de cours, ateliers, locaux administratifs, parcs de stationnement, vestiaires ...).

Article 14

Les modalités de fonctionnement de la session sont définies avec les stagiaires. Il s'agit de mentionner les aspects qui favorisent le confort de chacun et chacune.

Article 15

Un exemplaire du présent règlement, avec le livret d'accueil est remis au stagiaire environ 2 mois avant le début de la formation.



A BIENTÔT !

CERTIFICAT

QUALIFORMAPRO

DEKRA Certification SAS certifie par la présente que les opérations de l'entreprise

CENTRE DE FORMATION
Réflexologie
MÉTHODE MIREILLE MEUNIER

MIREILLE MEUNIER

15, rue Galilée 38160 SAINT-MARCELLIN – FRANCE

Activités labellisées :

Actions de préformation et de préparation à la vie professionnelle

Actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances

Site labellisé :

15, rue Galilée 38160 SAINT-MARCELLIN – FRANCE

a mis en place une organisation conforme aux critères listés par le décret « qualité » du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue (article R. 6316-1 du code de travail). La preuve de conformité a été démontrée dans le rapport d'audit n° MM201812.

Ce certificat est valable du 22/03/2019 jusqu'au 21/03/2022

Numéro du certificat MM201812

Date audit d'évaluation 05-06/03/2019



DEKRA Certification SAS
Bagneux, 22/03/2019



Le non-respect des clauses définies dans les Conditions Générales peuvent rendre ce certificat invalide